



REGLEMENT INTERIEUR

MAISON DES ARTS MARTIAUX

Siège social : 5 rue Gérard Philipe 30400 Villeneuve-lès-Avignon

- Section « JUDO CLUB VILLENEUVE-LES-AVIGNON ».
- Section « STAGES DE VACANCES »
- Section « SPORT ET SANTE »
- Section « KARATE CLUB VILLENEUVE-LES ANGLES »

VERSION APPLICABLE AU 01/09/2024

Chers sportifs, chers parents,

Nous souhaitons conserver la qualité de nos cours et stages, ainsi que les valeurs d'entraide, de respect et d'amitié.

Nous recherchons l'épanouissement de chaque pratiquant et agissons avec bienveillance.

C'est pourquoi nous vous demandons de respecter le règlement suivant.

L'association a pour objet :

- La pratique du judo jujitsu, kendo et discipline associées
- La pratique du karaté et discipline associées
- La pratique d'activités physique, sportives et de pleine nature contribuant au bien-être et à la santé.
- Des stages.
- Des rencontres amicales et officielles.
- Des activités éducatives contribuant à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine.



Le présent règlement est en accord avec les statuts de l'association.

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.

Le manque de respect du présent règlement pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent, prononcée par le Bureau.

Respect du fonctionnement :

Depuis des années, la bonne ambiance, le plaisir du sport, et le partage de nos valeurs sont le quotidien du club... Merci de respecter cela.

Respect des horaires :

- ▶ Les pratiquants (et parents) s'engagent à arriver sur le lieu du cours ou du stage, au minimum 5 minutes en avance afin que celui-ci puisse commencer à l'heure.
- ▶ En cas de retard exceptionnel, le pratiquant se fera discret, viendra s'excuser auprès des professeurs, et sera le bienvenu.
- ▶ En cas d'absence exceptionnelle d'un professeur, nous ferons notre possible pour rattraper le cours annulé.

Respect de l'hygiène :

- ▶ Tous les pratiquants devront être propre (Tenue, kimono, mains, pieds, ongles courts).
- ▶ Hors du tatami, les aller-retours entre le dojo, les vestiaires, et les toilettes, se feront en chaussures ou TONGS (plus pratique).

Respect des activités :

- ▶ Nos activités sont réservées aux pratiquants, nous demandons aux parents et accompagnants de rester à l'extérieur des zones de pratique (sauf cours d'essais si l'enfant a besoin d'être rassuré).
- ▶ Lors de l'enchaînements de différents groupes, nous demandons aux parents et aux enfants qui attendent à l'entrée, de respecter le cours par le silence et de libérer la place pour le prochain cours.



Le matériel :

► Afin de préserver la sécurité des pratiquants, seul le matériel sportif spécifique à l'activité est autorisé sur la zone de pratique.

- Les vestes, cartables, et bouteilles devront rester à l'extérieur du dojo.
- Les montres, bracelets, boucles d'oreilles, etc, peuvent provoquer des blessures lors de la pratique et risquent d'être détériorés. Merci de les retirer.
- Les jouets personnels ne sont pas autorisés.

► Par mesure de sécurité, nous vous conseillons de ne pas laisser d'affaires de valeur aux vestiaires car nous ne pouvons pas contrôler les entrées dans le gymnase lors des cours. Vous pouvez les confier aux professeurs le temps du cours (les portables et autres appareils bruyants seront éteints).

Droit à l'image :

Dans le cadre de la promotion du club dans le journal local, sur le site internet et sur les réseaux sociaux, j'autorise le club à utiliser des photos et vidéos de mon enfant (pour les mineurs) ou de moi-même (pour les adhérents majeurs).

Autorisation annuelle :

Pour moi-même (majeur) ou en tant que parent ou responsable légal du mineur inscrit au club :

► J'autorise mon fils / ma fille à pratiquer les activités du club lors de la saison pour laquelle je l'inscris.

► J'autorise le responsable de l'encadrement à faire pratiquer tout soin médical urgent (y compris une hospitalisation) ou toute intervention qui s'avérerait indispensable conformément aux prescriptions du corps médical consulté. A défaut, le pratiquant sera pris(e) en charge par les services d'urgence.

► Je m'assure de la présence d'un encadrant en laissant mon enfant au cours ou activité du club (en son absence mon enfant reste sous ma responsabilité). Je dégage l'association



de toute responsabilité en dehors des heures de cours / stage. Je me dois de venir chercher mon enfant directement sur le lieu d'activité afin que le professeur puisse me voir.

- ▶ J'autorise mon enfant à être transporté sur les lieux des compétitions et stages ou autres déplacements organisés, par les moyens mis à disposition par l'association.
- ▶ Je certifie avoir fourni au club tous les documents demandés lors de l'inscription.

Cotisation/paiement :

- ▶ Je m'engage à payer mon/mes inscriptions à l'association dans leur intégralité et j'ai pris note que celle-ci n'est pas remboursable sauf cas de force majeure.

Fait à Villeneuve Les Avignon

Le 24/07/2024

En originaux

Le président

Zappia Gauthier

Gauthier ZAPPIA ..

La Trésorière

Severin Laurence

La Secrétaire

Steiner Claude

secrétaire